Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 54 (1957)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Rapport présidentiel de l'année 1956

Avant de délibérer sur l'ordre du jour de notre 81e assemblée, j'ai la douloureuse mission de rappeler le souvenir de notre cher président d'honneur Monsieur le Révérend Curé Léon Gapany, décédé le 28 juillet dernier des suites d'une longue maladie chrétiennement supportée.

Monsieur Gapany présida notre Fédération pendant 16 ans, avec beaucoup de dévouement et désintéressement. Il n'a ménagé ni sa force ni sa santé ni son temps à l'administration de notre association. Il a toujours su agir avec de profonds sentiments de charité et d'honnêteté.

L'apiculture n'avait pour lui plus de secret et combien avait-il de plaisir à recevoir ses amis dans son accueillante cure et à son rucher. Aussi ses grandes connaissances alliées à sa générosité, rendirent de précieux services à bien des apiculteurs et spécialement à ses chers sociétaires de la Section de la Gruyère qui le considéraient non seulement comme chef de paroisse mais comme leur bon curé des abeilles. Notre président d'honneur était un homme de bien possédant une grande âme ; il a su gagner notre estime et notre confiance car dans certaines circonstances il nous a été donné de pouvoir apprécier combien son cœur charitable et sa droiture tendaient à dénouer au mieux et en vrai chrétien des situations parfois pénibles.

Le départ de M. Gapany a affecté douloureusement les apiculteurs romands et ses chers paroissiens de Vuippens, car ce n'était pas en vain qu'ils pouvaient avoir recours à ses bons conseils et à son dévouement sacerdotal.

Messieurs les délégués, pour honorer la mémoire de notre cher président d'honneur et de tous les fidèles apiculteurs qui durant l'exercice qui vient de s'écouler nous ont quittés pour l'Au-delà, je vous prie de bien vouloir vous lever et de leur accorder une minute de recueillement.

L'année 1956 a été prospère au point de vue industriel et commercial et les affaires économiques de notre pays se sont développées avec succès grâce à la haute conjoncture qui a continué à se faire sentir.

Tel n'est malheureusement pas le cas pour l'agriculture et en particulier pour l'apiculture.

Trois années de récoltes déficitaires et de déboires inhérents à ces situations n'ont certes pas donné satisfaction aux possesseurs d'abeilles et encore moins enthousiasmé les quelques jeunes apiculteurs

qui se sont penchés sur la vie de nos chères avettes. Ne méconnaissant pas votre amour pour notre belle cause apicole, je ne reviendrai pas sur sur ces quelques années peu encourageantes et je vous invite à vous pencher encore une fois avec beaucoup plus de courage sur nos colonies qui nous laissent toujours l'exemple du travail et de l'espoir.

Administration

Le comité central a tenu en 1956 huit séances, et le bureau deux séances.

Toutes ces réunions se sont déroulées dans un esprit de sincère collaboration et nous avons fait notre possible pour travailler avec objectivité dans l'intérêt de l'Association qui nous est chère.

Concours de ruchers

L'intéressant et circonstancié rapport du concours de ruchers 1956 a paru dans le journal.

Je me bornerai donc à exprimer notre reconnaissance aux membres du jury pour tout le travail effectué avec impartialité et à adresser nos félicitations à tous les concourants pour les résultats obtenus en ne doutant pas qu'ils auront récolté non seulement des diplômes et des médailles mais également de précieux enseignements pour la conduite de leurs ruchers.

Je profite de l'occasion pour vous apporter quelques renseignements sur les stocks de matériel encore à notre disposition pour ces concours :

Diplômes : aux Imprimeries d'Yverdon, environ 600 pièces.

Médailles : en dépôt chez MM. Huguerin Frères et Cie, au Locle, 48 pièces en bronze et 77 pièces en or et argent.

Le comité central, vu les nombreuses critiques formulées tant sur la grandeur des diplômes que sur celle des médailles et sur la valeur métallique de celles-ci envisage de revoir tout ce problème dès que la présente rotation — période de 12 ans — sera terminée.

Sucre pour le nourrissement des abeilles

Selon les informations reçues en son temps, le Comité central a fait parvenir aux sections une circulaire les invitant à s'inscrire auprès de la Sucrerie d'Aarberg pour l'obtention de sucre à prix réduit provenant des stocks de l'armée et soit disant disponible.

Seules une ou deux sections ont pu obtenir de ce sucre dont l'existence nous a peut-être été révélée un peu trop tardivement et d'autre part, la situation internationale qui s'est trouvée brusquement troublée par les affaires de Hongrie et en particulier de Suez a jeté

un affolement dans la population qui a accaparé certaines denrées alimentaires et spécialement le sucre, ce qui explique la diminution rapide des stocks.

Le Comité central suit avec intérêt cette importante question d'achat de sucre pour le nourrissement de nos avettes, et voici ce que je puis aujourd'hui porter à votre connaissance. Le postulat de Monsieur le conseiller national Muller, appuyé par 39 signataires, suit son cours. Les Chambres fédérales vont devoir se prononcer sous peu et nous gardons l'espoir non pas de le voir enterrer mais bien de le voir aboutir. M. Muller a été invité à faire des propositions concrètes pour son application pratique, ses propositions se résument comme suit : « La réduction du prix du sucre de Fr. 0.20 par kg. s'impose étant donné les faibles récoltes de miel dues aux diverses circonstances et plus particulièrement aux modes de cultures actuels. Cette réduction du prix du sucre devrait avoir lieu **chaque année,** sans tenir compte d'une différence de récolte d'une région à l'autre. En effet, étant donné la grande diversité de la Suisse, le rendement en miel de chaque région est, à tour de rôle, plus ou moins satisfaisant. C'est ce qu'ont confirmé, du reste, les résultats du service des pesées et du contrôle du miel effectués depuis des dizaines d'années.

Le système le plus simple, le plus sûr aussi, serait l'introduction de **coupons** (semblables à ceux utilisés pendant la guerre) d'une valeur de Fr. 2.— et à raison de 1 coupon par colonie. Cette valeur correspond à la réduction de prix de 10 kg. de sucre. Ces coupons seraient remis par les autorités fédérales aux trois fédérations suisses qui seraient chargées d'en assurer la distribution et le contrôle. La valeur des coupons serait déduite directement du montant de la facture pour achat de sucre. De cette manière ce serait au vendeur qu'incomberait le soin de conserver les coupons et de s'en faire rembourser la valeur par un bureau désigné pour cela. »

M. Lehmann, président de la FSSA, estime que momentanément nous devrions suspendre nos démarches auprès des autorités fédérales pour obtenir du sucre des stocks de l'armée tant que le postulat Muller n'a pas été développé ; je crois qu'il est plus sage d'agir dans ce sens car vouloir courir deux lièvres à la fois on risque peut-être de faire échouer ce postulat.

Film sur les maladies des abeilles

Le 2 février écoulé, le vétérinaire fédéral et les milieux apicoles intéressés ont assisté à Berne à la projection de ce film. Les 1re et 3e parties destinées à être projetées dans les salles de cinéma ne demandent que très peu de retouches, les scènes sont très belles, très vivantes, la Suisse romande y est largement représentée. Le public pourra se pencher davantage sur la vie des abeilles. Le but d'attirer

son attention sur l'activité, l'utilité et les beautés de l'apiculture est ainsi atteint. La 2e partie consacrée aux maladies des abeilles n'a pas donné, d'une manière générale, satisfaction ni au vétérinaire fédéral, ni aux milieux apicoles. Cette partie devra donc être revue. De ce fait, le film ne pourra pas sortir pour le début d'avril. Il vaut mieux patienter encore quelques mois plutôt que d'avoir une réalisation qui serait l'objet de critiques au point de vue des maladies des abeilles.

Concours de photos

Le comité a jugé que notre Société se devait de constituer des archives photographiques soit sous forme de photos en noir et blanc, soit sous forme diapositives 5 x 5 qui pourraient être mises à la disposition des sections afin d'agrémenter les assemblées.

A cette fin, un fonds a été constitué avec un premier versement de Fr. 1000.—. Le concours qui a été ouvert cette année pour la première fois n'a pas rencontré auprès des membres le succès escompté. Nous n'avons reçu que trois envois ! (A quand le jugement ?...)

Nous sommes persuadés que parmi les apiculteurs il y a des photographes distingués ; aussi adressons-nous à chacun un vibrant appel de manière que le projet du comité puisse devenir une réalité. Que les chevaliers de la plaque sensible se mettent au travail, qu'ils mitraillent fleurs, abeilles et ruchers ; qu'ils gardent pour eux le miel et les joies que procurent les abeilles, mais qu'ils nous adressent au moins l'image !

En conséquence, le comité a décidé de conserver les trois envois reçus et de garder ce concours encore ouvert cette année.

Rapports des sections

Quarante-deux rapports sont régulièrement rentrés ; 4 sont restés dans les tiroirs des présidents de sections, ce qui est regrettable pour les motifs que vous connaissez et qu'il n'est pas agréable de rappeler chaque année. Vu le manque de récolte, ces rapports sont, dans leur ensemble, assez laconiques. Toutefois, certaines sections ont émis des vœux. Tout à l'heure, je vous donnerai connaissance de ces vœux et vous ferai part de quelques communications intéressant spécialement les présidents et membres des comités des sociétés.

Je termine ce rapport en vous exprimant, Messieurs les délégués, notre reconnaissance pour l'attachement réservé à notre association et je formule les meilleurs vœux pour que la Providence veuille bien cette année laisser tomber du ciel un peu de cette manne qui ne manquerait pas de permettre à nos colonies de remplir les hausses d'un précieux nectar et de rendre joyeux tous les apiculteurs.

P. MEUNIER.

Procès-verbal de la 81e Assemblée des délégués tenue à Lausanne le 9 mars 1957

L'assemblée est ouverte à 10 h. 15 par M. P. MEUNIER, président central.

Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, les tractanda seront suivis comme présentés par le comité :

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs : fait ressortir la présence de 113 délégués représentant 44 sections.

2. Désignation des scrutateurs : sont désignés et acceptent leur mandat MM. Fabri, Sermier, Bourgeois, Vuagnaux, Amez-Droz et Monney.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée : Le procès-verbal ayant paru dans le no de juin de notre journal, sa lecture n'est pas demandée. Il est adopté à l'unanimité.

4. Rapport du président : Avant de délibérer sur l'ordre du jour M. P. Meunier a la douloureuse mission de rappeler le souvenir de notre cher président d'honneur le Révérend Curé Gapany, décédé le 28 juillet dernier des suites d'une longue maladie. Après avoir retracé la carrière du défunt et souligné ses qualités de cœur et son dévouement à la cause apicole, il invite l'Assemblée à se lever pour honorer sa mémoire ainsi que celle de tous les sociétaires fidèles qui nous ont quittés pour l'Au-delà.

Il donne ensuite lecture de son rapport sur l'activité de la Romande, rapport qui sera publié dans un des prochains numéros de notre journal. Mis aux voix il est adopté, sans avis contraire, avec les sincères félicitations de l'Assemblée pour tout le travail accompli au cours de l'exercice écoulé.

5. Finances.

a) Rapport de la Société fiduciaire sur l'exercice 1956 : Le président donne lecture du rapport de la Fiduciaire Mandataria qui invite l'Assemblée à accepter les comptes tels que présentés et d'en donner pleine et entière décharge aux membres responsables.

b) Rapport de la Commission de vérification :

M. Mouche Marcel, au nom de la commission, donne lecture de ce rapport qui a été intégralement publié dans le numéro de mars de notre journal. Il ne soulève aucune observation. Avant de passer à la discussion M. Soavi tient à donner quelques renseignements complémentaires :

Le bénéfice de 1700 fr. réalisé cette année provient uniquement du versement des sections pour participation aux frais, occasionnés par le film sur les abeilles. Les dépenses pour la bibliothèque ont été plus élevées que l'année dernière car il a fallu imprimer un nouveau catalogue. Sa vente permettra à la Romande de rentrer dans ses frais. Les cotisations à charge sont également un peu plus élevées du fait que nous avons dû verser à la F.S.S.A. notre quote-part qui s'est élevée cette année à 900 fr. Il a été versé au fonds de réserve Bertrand une somme de 2000 fr. de manière à ce que notre société ait quelque chose de disponible pour faire face à des dépenses extraordinaires. Le comité a décidé de constituer une petite réserve de 1000 fr. pour l'achat de films et de clichés. La Romande se doit de constituer des archives photographiques. Le journal représente la plus grosse dépense avec ses 26 000 fr. Dès avril prochain il subira une hausse d'environ 150 fr. par mois.

M. Grenier demande pourquoi la Romande est affiliée à la Fédération romande des Sociétés d'Agriculture ? Les statuts de notre société le prévoient. La cotisation est de 0,35 fr. par membre ramenée à 0,25 fr. pour les membres de la S.A.R. Cette Fédération nous a versé cette année un subside de 373 fr. 15. Ce n'est pas le moment de nous en retirer car la Confédération est en train de

revoir toute la question des subventions. Pour ce qui est de notre contribution à la Fédération des Sociétés suisses d'Apiculture nous payons au pro rata des dépenses effectives dans la proportion de : V.D.S.B. 20 parts, S.A.R. 6 parts, S.T.A. 1 part. C'est grâce à l'appui de la F.S.R.A. que nous avons pu monter notre Centrale romande des miels ; c'est grâce aux démarches faites par M. Lehmann, président de la F.S.S.A., que notre apiculture n'a pas été trop oubliée par nos autorités fédérales (Loi sur l'Agriculture, Postulat Müller-Olten).

M. Matthey aimerait savoir combien de sections n'ont pas encore versé leurs contributions pour participation aux frais occasionnées par le film sur les abeilles. Actuellement toutes ont payé.

M. Linder demande à combien se sont élevées les dépenses occasionnées par l'affaire Curty. Il estime qu'étant donné l'erreur commise par le Liebefeld ce n'est pas à notre caisse centrale à les supporter. Il s'agit d'une somme d'environ 200 fr. que nous saurions réclamer au Liebefeld. M. Curty considère toute cette affaire comme définitivement liquidée.

Mis aux voix les comptes de la Romande pour l'exercice 1956 sont adoptés sans avis contraire.

c) *Budget 1957 :* M. Soavi tient à préciser qu'il a été établi sur un effectif de 5 400 membres et qu'actuellement on en est encore loin. Il invite les présidents de sections et les inspecteurs des ruchers à faire une active propagande. Des anciens numéros de notre Journal sont à leur disposition.

M. Brand se demande si, dans ces conditions, la somme prévue pour le Journal n'est pas insuffisante. Au cours de l'année il y aura, espérons-le, une augmentation de notre effectif. Si ce n'était pas le cas nous diminuerions le tirage.

Mis au voix, le budget pour l'année 1957 est adopté sans avis contraire.

d) *Fixation de la cotisation pour 1958 :* La proposition du comité de la maintenir à 7 fr., y compris la prime d'assurance, est adoptée sans avis contraire.

e) *Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1957 :* anciennes sections : St-Maurice, Sierre, Sion. Nouvelles sections : Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Vallée de Joux.

6. *Adoption des rapports publiés dans le journal et propositions du comité :*

Adoptés sans avis contraire.

7. *Nominations statutaires :*

a) *de trois membres sortants et rééligibles au C.C. :* MM. L. Gassmann, A. Valet et P. Zimmermann. La Fédération jurassienne, la Fédération vaudoise et la Genevoise demandent à l'assemblée de renouveler le mandat de ces trois membres. Ces trois propositions sont admises sans avis contraire.

b) *d'un délégué des apiculteurs neuchâtelois au C.C. :* M. *Brand,* au nom de la Fédération neuchâteloise, a le plaisir de présenter M. Matthey, du Locle. Il se dit persuadé que ce membre dévoué et actif saura remplir au Comité central la tâche qu'on lui confiera et ceci dans un large esprit de compréhension.

Mis aux voix cette proposition est adoptée sans avis contraire.

M. Matthey tient à remercier l'assemblée de sa marque de confiance. Il tâchera, par son travail, de toujours la mériter.

8. *Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1957 :*

Le tirage au sort désigne la circonscription 12 : Sierre, Sion, Hérens, Conthey.

9. *Modification de l'art. 8 des statuts-:*

La dernière phrase serait remplacée par la suivante : « Les présentations incombent aux comités des sections à l'intention du Comité central qui les examinera et statuera souverainement ».

Cette modification des statuts s'impose car le Comité a pu constater que dans quelques sections il doit régner un certain désordre puisque des vétérans ont reçu jusqu'à trois gobelets ou 2 plats à quelques années d'intervalle. Nous devons avoir un fichier parfaitement en ordre de façon à ce que de tels faits ne se reproduisent plus à l'avenir. C'est la raison pour laquelle les présidents doivent absolument nous fournir la date d'entrée de tous leurs membres.

M. Fankhauser regrette que les vétérans ne soient plus invités à l'assemblée des délégués. Il propose la rédaction suivante : Les présentations incombent aux comités des sections. Après examen par le C.C. elles seront sanctionnées par l'A.D. Le comité ne peut se rallier à cette suggestion qui retarderait la distribution des récompenses de trois mois au moins.

M. Charles fait remarquer que dans le Jura des membres appartenant à la V.D.S.B. demandent à faire partie d'une section jurassienne. Peut-on compter les années passées à la V.D.S.B. comme années de sociétariat à la Romande ? Non, seules entrent en ligne de compte les années pour lesquelles le membre a payé ses cotisations à la S.A.R. *M. Vorley* appuie la proposition de M. Charles. Il estime que ce serait le moyen d'augmenter l'effectif de nos membres. *M. Giauque* se rallie au point de vue du comité. Il ne peut admettre l'attitude des membres qui ont accepté 2 ou 3 gobelets alors qu'ils savaient ne pas y avoir droit. *M. Linder* est du même avis. Il demande même s'il ne serait pas possible de facturer à ces membres les gobelets indûment touchés. *M. Auberson* estime que le comité a sa part de responsabilité et qu'avant de distribuer gobelets ou plats il aurait dû procéder à un contrôle. *M. Broquet* appuie la proposition de M. Charles. Ne serait-il pas possible de compter les années de sociétariat à la V.D.S.B. à la condition que nos collègues suisses alémaniques en fassent autant pour nos membres ? Impossible, les Amis des Abeilles ne distribuent aucune récompense à leurs vétérans. *M. Hermann* demande si en cas de décès la veuve qui continue l'exploitation du mari peut bénéficier des années de sociétariat de celui-ci ? Non, elle devient pour la Romande un nouveau membre. *M. Tabin* a l'impression que notre société laisse tomber trop froidement ses vétérans en ne les invitant plus à l'A.D. Cette question a été longuement débattue. Si nous n'invitons plus nos vétérans, c'est parce que la distribution des récompenses se faisait dans un brouhaha général. De ce fait cette cérémonie perdait toute dignité. Les sections peuvent inviter leurs vétérans à assister à l'A.D. *M. Bassin* a le plaisir de présenter deux vétérans de la section de Nyon : MM. *Paréaz* et *Jaquier*. Ils sont vivement applaudis. *M. Grenier* tient à faire remarquer qu'il y a des sections qui n'ont pas les moyens d'inviter leurs vétérans. *M. Tabin* est du même avis. *M. Bourgeois* est heureux d'apprendre que le fichier central sera bientôt au point et *M. Barbier* propose que l'assemblée décide qu'un contrôle sévère ait lieu de manière à ce que les faits regrettables qui ont été signalés par le comité ne puissent plus se reproduire à l'avenir. *M. Monney* aimerait que l'on supprime, dans l'art. 8, les mots *au moins* qui ne veulent rien dire.

Cet article, dans la teneur suivante : « Est considéré comme vétéran, tout membre de la Romande, ayant 35 ans d'activité dans la S.A.R. Une distinction est accordée aux vétérans ainsi qu'aux membres ayant 50 ans de sociétariat. Les présentations incombent aux comités des sections à l'intention du comité central qui les examinera et statuera souverainement », est adopté avec un avis contraire.

10. *Activité 1957 :*

Réorganisation du service des pesées et des relevés phénologiques, concours de photos, nouveau programme des cours et conférences.

11. *Propositions individuelles et propositions des sections :*

Erguel-Prévôté invite le C.C. à s'approcher des autorités afin qu'elles soutiennent l'apiculture. Nous souhaitons que les Chambres fédérales acceptent le postulat Müller - Olten.

Veveyse demande à ce que du sucre à prix réduit soit mis à la disposition des apiculteurs. C'est ce que nous cherchons à obtenir.

Val-de-Ruz souhaite que la rubrique sur le marché du sucre paraisse à nouveau dans notre journal. M. Meyer-Tzaut, depuis qu'il a quitté Berne, nous a fait part qu'il ne fallait plus compter sur sa collaboration.

Section des Montagnes Neuchâteloises : Un seul essaim neuchâtelois groupé au grand complet dans la Romande. C'est le plus cher désir du comité.

Section de Grandson et Pied du Jura estime que le montant des indemnités allouées en cas de perte d'abeilles et de matériel par la loque, est dérisoire et que les ruchers devraient être mieux protégés contre les dégâts occasionnés par les traitements antiparasitaires. Selon la Loi sur l'Agriculture il appartient aux cantons d'édicter les mesures nécessaires.

La Genevoise demande à ce que le comité intervienne dans la mesure du possible dans la question de l'activité de la Centrale romande des miels. *M. Voutaz* tient à donner quelques explications : M. Loup, président, durement touché par la maladie a dû renoncer à son mandat dès janvier 1957. L'activité de la Centrale a malheureusement coïncidé avec de mauvaises années, aussi ne devenait-elle plus indispensable. Nous sommes à même maintenant de juger beaucoup mieux les problèmes qui se posent et nous souhaitons que 1957 soit une bonne année. Nous verserons en 1956 comme en 1955 un intérêt de 2 % aux parts sociales. La Centrale fera son chemin dans la mesure où la discipline régnera parmi ses membres. *M. Meunier* formule des vœux de prompte guérison à M. Loup qui s'est beaucoup dépensé pour la cause apicole.

M. Anklin demande s'il ne serait pas possible de changer la forme de l'abdomen de la reine qui se trouve sur la première page de notre journal. *M. Baillod* est du même avis. Un concours sera ouvert parmi les membres de la Romande. *M. Barbier* signale à l'assemblée que l'Association romande des Eleveurs organisera les 22 et 23 juin à Genève un cours d'élevage auquel tous les membres de la Romande sont cordialement invités. Il demande aux présidents des sections de ne pas fixer de sortie ces jours-là de façon à ce que le plus grand nombre d'apiculteurs puisse se rendre à Genève qui les attend les bras ouverts.

L'ordre du jour, ce qui n'était plus arrivé depuis fort longtemps, est liquidé le matin même.

Après un repas fort animé, servi avec beaucoup de soins, M. P. Zimmermann termine cette assemblée en exposant le sujet suivant : « Ce que j'ai vu et entendu au XVIe Congrès international d'Apiculture de Vienne ». Aidé de beaux clichés, le conférencier a su plonger son auditoire dans l'ambiance de ce Congrès et résumer les découvertes et les idées émises qui lui ont paru les plus intéressantes et susceptibles d'apporter quelque chose de nouveau à nos méthodes d'exploitation des abeilles.

Séance levée à 16 h. 30.

Le secrétaire : P. ZIMMERMANN. *Le président :* P. MEUNIER.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces coûtent:

PAGES DE COUVERTURE: 1/1 Fr. 110.-

PAGES INTÉRIEURES: 1/1 Fr. 100.-, 3/4 Fr. 85.-, 1/2 Fr. 60.-, 1/4 Fr. 30.-, 1/8 Fr. 15.- 1/16 Fr. 7.50.-. Ces prix s'entendent nets. Petites annonces: maximum 3 demi-lignes plus filet de séparation. Fr. 1.- la ligne et .-50 le filet.

Les annonces doivent parvenir à M Gassmann Louis, à Courrendlin, J. B. jusqu'au 16. Après cette date, la parution n'est plus garantie.